



MOSELLE FIBRE

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2021

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} FEVRIER 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-167

Le 1^{er} février 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick WEITEN.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Paul DASTILLUNG, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Franck KLEIN, M. Etienne LAURENT, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Eraldo MARRONI, M. Zénon MIZIULA, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Frédéric PROKRANDT, Mme Brigitte TORLOTING.

Etaient Absents/Excusés : Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, M. Pascal BUCHHEIT, M. Luc CORRADI, M. Jérôme END, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Edouard JACQUE, Mme Danièle JAGER-WEBER, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Fernand LORMANT, M. Alphonse MASSON, M. Jean-Louis MASSON, Mme Peggy MAZZERO-BECKER, M. Thierry MICHEL, Mme Katia MULLER, M. Michel PAQUET, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Michel RAMBOUR, M. Patrick REICHHELD, Mme Myriam RESLINGER, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. Laurent STEICHEN, M. David SUCK, M. François WERNER, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU le rapport n° CSR 2021-167 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 1^{er} février 2021,

CONSIDERANT les éléments suivants :

1. BUDGET 2021 : CONFIRMER LA POSITION DE LA MOSELLE COMME LEADER DU NUMERIQUE DANS LE GRAND EST

a. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

I. Dépenses de fonctionnement : les moyens humains et matériels mobilisés pour l'aménagement numérique de la Moselle

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...). Les dépenses de fonctionnement correspondent donc aux moyens humains et matériels mobilisés pour conduire le projet d'aménagement numérique de la Moselle.

Les dépenses de fonctionnement pour le projet de médiation numérique sont intégrées également. Elles sont néanmoins mises en évidence pour en faciliter le suivi.

Le budget de fonctionnement du Syndicat passerait ainsi à 2 681 k€ pour l'exercice 2020, contre 1 183 k€ sur l'exercice 2019. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Frais de personnel : 605 k€**, comprenant la rémunération et autres charges de personnel de l'équipe en place (une directrice, une assistante de direction, un responsable technique, un ingénieur déploiement, deux chargés du suivi de chantier, un responsable des affaires générales et du numérique, un chargé du développement des usages, une chargée du budget et des opérations comptables, une chargée administrative et financière) et intégrant le recrutement, en cours, d'un(e) assistant(e) de communication.
- **Frais de personnel médiation : 165 K€**. Il est prévu le recrutement d'un chargé de médiation numérique (AXE 1 du projet de médiation) pour l'organisation des ateliers de formation au numérique et de 5 médiateurs pour former les aidants numériques (AXE 3) ;
- **Indemnités élus et frais de missions : 46 k€ ;**
- **Administration générale : 130 k€**, comprenant notamment les charges liées aux locaux du 16-18 rue des Bénédictins, les fournitures, consommables et autres frais généraux (bureautique, télécommunications et informatique, communication, véhicules, assurances etc.) ;
- **Etudes : 100 k€**, comprenant principalement les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (juridique et financière) qui s'avèreront nécessaires pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire et le développement des projets usages ;
- **Intérêts : 230 k€**, du fait de la mobilisation de l'emprunt en 2017, 2018 et 2019 ;

- **Développement des usages numérique : 300 k€.** Ces fonds proviennent du Retour à Meilleure Fortune 2016 du RHD 57. Cette somme a été fléchée sur le développement des usages par décision du Comité Syndical du 12 décembre 2017. Elle sert à financer les expérimentations de vidéoprotection intelligente et de supervision de la collecte des points d'apports volontaires à verre pour moitié. La moitié restante reste à flécher pour d'autres expérimentations.
- **La médiation numérique : 295 K€.** Cette somme sert à acquérir les Pass numériques, à financer la prestation d'appui au déploiement de ces Pass et à l'environnement des postes de médiateurs (fournitures administratives, véhicules...).
- **Les charges exceptionnelles : 810 K€.** Ce budget sert à provisionner les montants éventuellement réclamés d'intérêts moratoires par le groupement constructeur du réseau dans le cadre de la fin du marché.

II. Recettes de fonctionnement : participation de fonctionnement et redevance

Participation de fonctionnement des membres

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget du Syndicat seront financées par les participations annuelles de ses membres. Conformément à l'article 11.2 des statuts du Syndicat, le montant total de ses dépenses est pris en charge pour moitié par le Département et pour moitié par les autres membres du Syndicat, au prorata de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié sur la partie du territoire de l'EPCI où MOSELLE FIBRE exerce la compétence en matière de communications électroniques, selon les modalités définies par une délibération du Comité Syndical.

L'évaluation des participations des membres est la suivante :

- **Participation des EPCI adhérents : 242 k€,** correspondant au produit du montant unitaire de **0,75 € / habitant**, pour les 14 EPCI membres, soit, dans le détail :

EPCI	POPULATION 2020	MONTANT 2020
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS	25 818	19 363,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HOUBE ET DU PAYS BOULAGEOIS	19 595	14 696,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PANGE - HAUT CHEMIN	19 172	14 379,00 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES	13 913	10 434,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN	16 194	12 145,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS	29 103	21 827,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARREBOURG MOSELLE SUD	45 386	34 039,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN	34 456	25 842,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHASLBOURG	17 568	13 176,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT	24 479	18 359,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	28 595	21 446,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE	9 922	7 441,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES	25 153	18 864,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION DE SAINT AVOLD SYNERGIE	13 990	10 492,50 €
	323 344	242 508,00 €

Le montant indiqué ci-dessus représente les participations effectives 2020 ; les montants 2021 pourront varier à la marge en fonction de la population municipale au 1^{er} janvier 2021.

- **Contribution du Département de la Moselle : 242 k€**, qui correspond à la même somme versée par les EPCI membres, comme prévu par les statuts.

Redevances des délégataires

MOSELLE FIBRE est délégant de deux DSP : l'une gérée par MOSELLE TELECOM pour le RHD 57 et l'autre gérée par Moselle Numérique pour le FttH.

La prévision de redevances est la suivante :

- **Redevance de Moselle Numérique :**
 - ❖ **150 k€**, correspondant à la redevance de contrôle prévue dans le contrat de DSP,
 - ❖ **3 312 k€** de redevance pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
 - ❖ **1 950 K€** de redevance de pré-raccordement.
- **Redevance de MOSELLE TELECOM : 1 200 k€**, comportant la redevance de mise à disposition de l'infrastructure.

Recettes dans le cadre du projet de médiation numérique

- **Subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) : 405 k€**, MOSELLE FIBRE a obtenu une subvention de 1,5 M€ pour le déploiement des Pass numériques. L'ANCT finance 40 % du montant d'un Pass numérique, la somme budgétée pour 2021 est évaluée à 280 K€. Par ailleurs, l'ANCT finance les postes de médiateurs (125 K€).
- **Participations des membres de MOSELLE FIBRE : 112 K€**, comme acté par le Bureau de MOSELLE FIBRE du 7 janvier 2021, les Pass numériques sont financés à hauteur de 30 % par les membres de MOSELLE FIBRE lorsque ceux-ci sont utilisés pour une formation.

Autres dépenses de fonctionnement

- **Excédent reporté : 4 500 k€**, constituant le report de l'excédent de la section de fonctionnement.

b. SECTION D'INVESTISSEMENT :

I. Dépenses d'investissement : 2021, achèvement du déploiement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget correspondent principalement aux dépenses issues des travaux de réalisation du réseau, aux subventions de raccordements finals, au marché de Coordination en Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), aux acquisitions de matériels informatiques, aux remboursements en capital de la dette et enfin aux frais d'études du projet.

Les travaux de déploiement seront réalisés suivant le plan de déploiement discuté lors du Bureau du 30 septembre 2016. Actuellement, ces travaux sont estimés à hauteur de 140 M€ sur la base des études réalisées à ce jour. Ce montant sera affiné au fur et à mesure de la réception des plaques NRO.

Les dépenses d'investissement de 2021 se répartissent comme suit :

- **Déploiement FttH : 19 100 k€**, correspondant aux dépenses issues des travaux, du marché CSPS, de la prestation de suivi des études,
- **Raccordements et complétudes : 4 000 K€** ; chaque raccordement effectué par un opérateur donne lieu à une participation publique de 250 €. Ce poste de dépense correspond également aux participations pour les raccordements longs, le raccordement des immeubles et la pose de boîtier fibre non fait par le groupement constructeur.
- **Déploiement de pylônes : 100 k€**, représentant le reliquat pour la construction des 10 pylônes de téléphonie mobile en vue de la résorption des zones blanches en centres bourgs. La plupart des pylônes sont construits et/ou mis en service. Le marché est en phase de bouclage financier et juridique.
- **Acquisition de matériel : 30 k€**, permettant d'acquérir ou de renouveler le parc informatique et les licences d'utilisation de logiciels dont 5 K€ pour l'équipement informatique des médiateurs numériques ;
- **Assistance technico-économique : 100 k€**, comprenant les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (technico-économique) pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire ;
- **Remboursement en capital de la dette : 800 k€**, en vue des remboursements de l'emprunt mobilisé en 2017, 2018 et 2020 ;
- **Le retour financier aux membres : 1 000 K€**. Les redevances issues de l'infrastructure FttH construite sont prioritairement affectées au remboursement de l'emprunt et aux provisions pour investissement de vie du réseau.

Les élus du Bureau ont décidé d'attribuer une partie de la redevance à un retour sur investissement aux membres de MOSELLE FIBRE. Ce dispositif exceptionnel en matière d'investissement public, se compose d'une partie de développement d'usages sur le territoire (en 2021 le projet de médiation) et sous forme financière. La somme en dépenses d'investissement matérialise le retour financier.

Dans le principe, les élus du Bureau ont acté que le retour financier se ferait lorsque le déploiement serait achevé sur la base d'un retour de 10 € par prise construite par an pour les EPCI. Le déploiement ne s'étant pas achevé au 31 décembre 2020 à cause du COVID, MOSELLE FIBRE ne touchera pas l'intégralité des redevances en 2021 (versement tous les 6 mois). Le retour financier en 2021 correspond donc à 5 € par prise construite pour les EPCI du fait que le premier versement intégral de la redevance sera effectué au semestre 2 2021.

II. Recettes d'investissement

L'ensemble des financements perçus par les différents co-financeurs du projet, qu'il s'agisse des subventions (EPCI, Département de la Moselle, Région, Etat, Europe) ou d'excédent d'investissement reporté, sera inscrit en recette d'investissement.

Pour 2021, l'Etat devrait verser **6 000 k€** sur l'ensemble des prises déjà construites et dont les réserves sont levées.

Il est attendu également de la part de l'Etat, le versement du solde de la subvention pour la construction des 10 pylônes de téléphonie mobile à hauteur de **500 k€**.

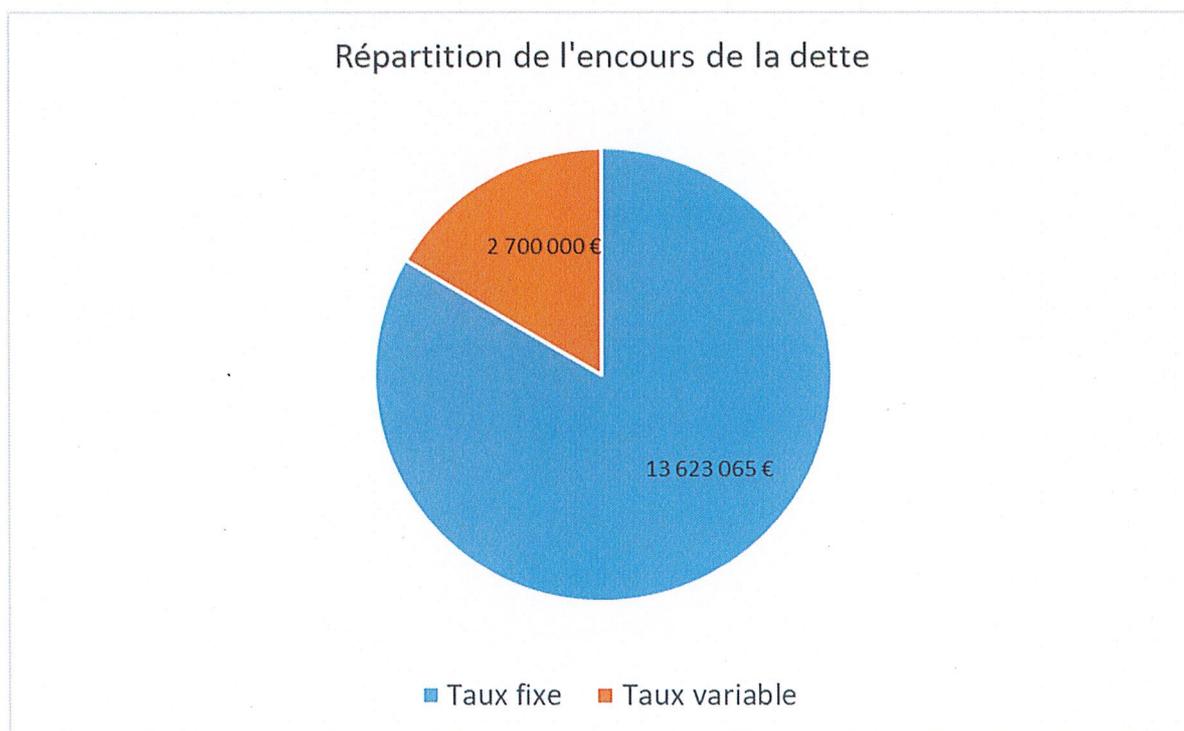
Conformément à la convention entre la Région et MOSELLE FIBRE, la tranche 2021 de la subvention d'un montant de **500 k€** sera versée.

Le versement du solde du FEDER devrait intervenir en 2021 pour un montant de **2 500 K€**, l'assiette de la subvention étant assise sur les études.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à **10 500 k€**.

III. Stratégie d'emprunt du Syndicat

L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE au 1^{er} janvier 2021 est de 16 323 065 €.



L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE soumis à une variation de taux représente 17 % de l'ensemble, ce qui constitue une faible exposition au risque de taux. De plus, le taux variable est assis sur un indice peu erratique et pour l'instant favorable aux emprunteurs, le taux du livret A.

Le prêt de 6 500 k€ mobilisé auprès de La Banque Postale s'éteindra en 2037, le prêt : 3 000 k€ mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts s'éteindra en 2048 et le prêt géré par la Caisse de Financement Local de 8 000 K€ s'éteindra en 2040.

La capacité de désendettement (ratio calculant le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si tout l'autofinancement y était consacré) de MOSELLE FIBRE est de 1,7 années.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** des orientations budgétaires présentées.

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Patrick WEITEN

Le Secrétaire

Patrick RISSER